

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2025-033</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 16 juin 2025</p>
--	--

L'an deux mil vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEUX, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Norbert GUILLARME à Christine NALLET, Marine GAUTHIER à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

3.1.4 – Echange foncier sans soulte à l'euro symbolique de parcelles de terrains entre la commune de Robion et la société NAT & NO

Rapporteur : Monsieur Laurent MARIANELLI, adjoint

La commune de Robion est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BH n° 481 représentant 25 m² à usage de parking.

La Société NAT & NO est propriétaire d'une parcelle limitrophe cadastrée section BH n° 478 représentant une superficie de 38 m² et également à usage de parking.

Dans le cadre du réaménagement du site, la commune de Robion et la société NAT & NO se sont entendues afin de procéder, en vue d'optimiser l'utilisation du commerce local, à un rectificatif des limites foncières d'une partie de leurs terrains respectifs en procédant à un échange foncier consistant, pour la commune de Robion à :

- céder à la société NAT & NO une parcelle de terrain 25 m² à usage de parking et cadastrée section BH 481, propriété de la commune de Robion pour un euro ;
- acquérir la parcelle cadastrée section BH 478 représentant une surface totale d'environ 38 m² propriété de la société NAT & NO pour un euro.

Cet échange est effectué dans le cadre du réaménagement du site et motivé par un découpage foncier plus cohérent pour le commerce local existant.

Cet échange foncier interviendra sans soulte, la valeur des terrains échangés ayant été valorisée par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat pour la cession de la commune de Robion à la somme de 625 euros soit 25 € le m².

L'ensemble des frais notariés, droits et émoluments seront supportés par la société NAT & NO.

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2025-84099-23716 en date du 12 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 2 pouvoirs),

L'échange foncier aux conditions précitées, réalisé sans soulte, est approuvé.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte, aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.

L'ensemble des frais notariés, droits et émoluments seront supportés par la société NAT & NO.

L'Office Notarial de ROBION SCP Maître Olivier MAY, Maître Mahdjouba BOUKHORS et Maître Laurence ROCHETTE représentera la commune dans ce dossier.

Les modifications (sortie et entrée) apportées au patrimoine de la commune de Robion seront réalisées conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

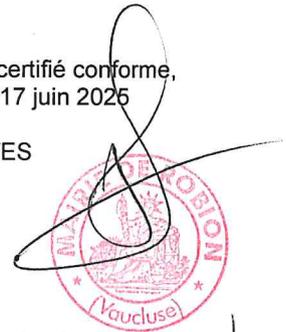
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250617-DE_2025_033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 17 juin 2025
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Joanny', written over a vertical line.